

Délibération n° 2024-12-48

Objet : Ouverture de crédits en investissement avant le vote du BP 2025

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présent-e-s : Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE,
Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Maryse ARTHAUD,
Madame Agathe FORT, Madame DEMARS Virginie, Madame BETEND Muriel,
Mr Jean-Joseph PARRIAT, Madame Sophie HINSCHERGER,
Monsieur Nicolas BOILLIUX, Monsieur Frédéric GEAI

Procurations : Monsieur Mathieu GARABEDIAN donne pouvoir à Monsieur Cédric
VAN STYVENDAEL

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Excusé-e-s : Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY,
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

Mesdames, Messieurs,

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet au CCAS, sur autorisation du Conseil d'Administration, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Afin de couvrir les dépenses liées à l'acquisition de matériel jusqu'au vote du budget 2025 prévu début février, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, des ouvertures de crédits en investissement sur le budget 2025 à hauteur du quart des crédits inscrits au budget 2024 dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Le montant et l'affectation des crédits vous sont précisés dans le tableau ci-après.

Budget	Chapitre	MONTANT CREDITS OUVERTS SUR 2024	CREDITS OUVERTS SUR 2025 CORRESPONDANTS A 1/4 DES CREDITS OUVERTS SUR 2024
BUDGET GENERAL	16 - Emprunts et dettes assimilées	6 400.00€	1 600.00€
	20 - Immobilisations incorporelles	25 000.00€	6 250.00€
	21 - Immobilisations corporelles	72 000.00€	18 000.00€
Total BUDGET GENERAL		103 400.00€	25 850.00€
BUDGET ANNEXE	022 - Titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	346 050.00€	86 512.00€
	021 - Titre 1 : Remboursement des dettes financières	100 000,00€	25 000.00€
Total BUDGET ANNEXE		446 050.00€	119 845.00€

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du BP 2025.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 11 décembre 2024
Le Président
Cédric Van Styvendael

